

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle de la Mairie, le LUNDI 10 AVRIL 2017 à 20H30, sous la présidence de Madame Fabienne DUPARC, Maire.

OPPOSITION AUX NOUVELLES MODALITES DE RECUEIL DES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime). Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité et lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communs disposants d'un DR (dispositif de recueil) et demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

PROGRAMME D'ACTION EN FORET COMMUNALE

Mme le Maire présente le programme d'actions en forêt communale de 2017 fourni par l'ONF. Ce programme a été étudié par la commission bois, laquelle s'est rendue sur les lieux afin de mieux appréhender les travaux et assurer une gestion durable de la forêt de Notre Dame de Bliquetuit. Suite à la visite de la forêt, certains travaux ne seront pas inscrits au programme d'actions 2017 puisqu'ils seront réalisés par les agents techniques de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les travaux sylvicoles des parcelles : Création et ouverture, dégagement des régénérations naturelles des parcelles 5.1p et 5b, et des travaux de nettoyage de régénération de la parcelle 2.1 pour un montant total de 9 560€ HT (investissement) et entretien de divers chemins forestiers : 540 € (Fonctionnement).

DEMANDE D'ADHESION AU SDE 76 DE TREIZE COMMUNES DE L'ANCIENNE CCYP

Il est proposé : d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE 76, soit Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yeres, Criel-sur-mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint Pierre en Val, Saint Rémy-Brosrocourt, Sept-Meules, Touffreville sur Eu et Villy-sur-Yeres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'adhésion des treize communes au SDE 76.

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de maintenir le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable et accorde à Mme COUTURIER, à compter du 1^{er} mars 2017, le taux de 100 % pendant la durée restante du mandat du conseil municipal.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Vu la réception de nouvelles demandes de subventions et les pièces complémentaires de dossiers en attente, il convient de réactualiser le montant des subventions 2017. Certaines associations se sont vues dépourvues de subventions faute de bilan financier et d'activités. **Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les montants des subventions 2017 dont le montant des subventions (hors CCAS) s'élève à 19 584 € et le montant de la subvention du CCAS s'élève à 2 000 €.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après avoir voté par délibération en date du 2 mars 2017 l'affectation des résultats de 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter le Budget Primitif 2017 le budget primitif établi de la façon suivante :

• **Fonctionnement** : Les recettes et les dépenses sont équilibrées à **489 741,64 €** avec un résultat de fonctionnement de l'année 2016 de 157 555.84 € reporté au C/002 des recettes de fonctionnement.

• **Investissement** : Les recettes et les dépenses sont équilibrées à **1 013 323.44 €** avec un solde d'exécution de la section d'investissement de l'année 2016 de 496 747.80 € reporté au C/001 des recettes d'investissement.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent sont repris dans la section des dépenses d'investissement et s'élèvent à 107 000 € (frais d'étude, Réhabilitation du presbytère, restructuration du cimetière ...).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX SEINE QUANT LA GRATUITE DES ENFANTS SE RENDANT A LA PISCINE

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire la convention signée en juin 2013, qui permet de prendre en charge le cout des entrées des enfants au centre aquatique de RIVES EN SEINE de façon à perpétuer la gratuité sur notre commune **jusqu'en 2019**. Cette gratuité est valable pour les enfants de moins de 18 ans, du mardi au vendredi inclus et du 1^{er} juillet au 31 août.

DELEGATION DE SIGNATURE AUX AFFAIRES SCOLAIRES

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la délégation de signature à Mme FERRAND, Conseillère municipale et Directrice de l'école concernant les problèmes liés aux comportements des enfants à la cantine

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE : de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à une durée hebdomadaire de 29/35^e à partir du 1^{er} avril 2017.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : d'adopter la modification du tableau des emplois proposée, à compter du **01/04/2017**.

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

Sur proposition du Maire, **après en avoir délibéré l'unanimité,** le Conseil municipal **approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité pour l'année 2017.**

DEMANDE DE RETRAIT DES 41 COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Il est proposé d'accepter le retrait de ces 41 communes du SDE 76 (Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-port-Saint-Ouen, Bardouville, Belbeuf, Berville sur Seine, Boos, La Bouille, Cléon, Duclair, Epinay Sur Duclair, Fontaine sous Préaux, Freneuse, Gouy, Hautot Sur Seine, Hénouville, Houpeville, Isneauville, Jumièges, Mesnil-sous-jumièges, Montmain, Mont Saint Aignan, La Neuville Chant d'Oisel, Franqueville Saint Pierre, Quevillon, Quévreville-la-Poterie, Roncherolle-sur-le-Vivier, Sahurs, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Sainte Marguerite Sur Duclair, Saint Martin de Boscherville, Saint Martin du Vivier, Saint Paer, Saint Pierre de Manneville, Saint Pierre de Varengeville, Sotteville-sous-le-Val, Tourville la Rivière, Yainville, Ymare et Yville sur Seine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le retrait des 41 communes du SDE 76.

INFORMATIONS DIVERSES :

• RDDECI 76 (Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie) : « Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques d'incendie »

A ce titre, le maire doit fixer par arrêté la DECI, ce service doit être distinct du service public de l'eau et réaliser des contrôles périodiques des PEI (débits et pression)(point d'eau incendie).

La RDDECI établit 5 niveaux de risques (de très faible, faible, ordinaire, important et particulier). Ce classement du risque implique un débit, un volume de la réserve d'eau et une distance entre les PEI approprié à la zone urbanistique. L'emplacement des PEI doit répondre aux capacités opérationnelles du SDIS.

Ce RDDECI implique de gros soucis de constructibilité. Le permis de construire sera instruit favorablement uniquement si la défense incendie est suffisante. L'intégralité du PLU peut être remis en cause. L'implantation de nouveaux PEI implique un coût financier excessif en investissement pour les communes. Et notre réseau d'eau potable est celui qui alimente le réseau pour les incendies. Incohérence totale. Il faudrait changer toutes les canalisations.

• Travaux presbytère : avenants et avancement et intervention de Monsieur PAPORE.

• Pâques.

• Visite du site de la Société Solvalor, plateforme de transit à Rouen projet Valoterre.

• Elections présidentielle et législatives.

• Sport et jeunesse programmation d'une réunion.

• Repas champêtre 23 juillet 2017.

• Flore Bleue.

L'ordre du jour et les questions diverses / tour de table sont épuisés ;

La séance est levée à 22h30.